

Présidence de Mme Marlène Voutat, présidente

Membres absents excusés : Mme Caroline Alvarez ; Mme Florence Bettschart Narbel ; M. Philippe Ducommun ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; Mme Line Golestani Droël ; M. Sébastien Kessler ; Mme Françoise Longchamp ; M. André Mach ; M. Pedro Martin ; Mme Céline Misiego ; M. Fabrice Moscheni ; M. Vincent Mottier ; Mme Barbara Pagès ; M. Jacques Pernet ; Mme Karine Roch ; Mme Sandrine Schlienger ; M. Gianni-John Schneider ; M. Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M. David Rädler.

Membres présents	81
Membres absents excusés	18
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Interpellation
urgente**

de Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) et consorts : « *Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne ?* »

Développement

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.).

*Réponse de la
Municipalité*

M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

Discussion

M. Bertrand Picard (PLR) ; M. Jean-François Cachin (PLR) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Xavier Company (PLR) ; M. Pierre Conscience (EàG) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Valentin Christe (PLC) ; M. Alain Hubler (EàG) ; M. Romain Felli (Soc.) ; Mme Françoise Piron (PLR) ; M. Nicola Di Giulio (PLC) ; M. Xavier de Haller (PLR) ; M. Denis Corboz (Soc.) ; Mme Aude Billard (Soc.) ; M. Axel Marion (PCV) ; Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) qui dépose une résolution ;

*Résolution
(dépôt)*

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :*
- *supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agent-e de police à quelque grade que ce soit ;*
- *veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination, notamment liée au sexe.»*

*Discussion
s/résolution*

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) ; Mme Graziella Schaller (CPV) ; M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) qui dépose une motion d'ordre ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

Deuxième partie de la 19^{ème} séance du mardi 29 mai 2018

<i>Motion d'ordre</i>	La motion d'ordre étant appuyée par le nombre suffisant de voix, la présidente la soumet au vote.
<i>Discussion s/motion d'ordre</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/motion d'ordre</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non, et quelques abstentions, accepte la motion d'ordre de Mme Sophie Michaud Gigon demandant de passer au vote.
<i>Vote s/résolution</i>	Le Conseil, par 39 oui, 30 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu. Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Interpellation	de M. Benoît Gaillard et consorts : « <i>Alpiq vend-il ses atouts ?</i> »
Interpellation	de M. Romain Felli (Soc.) et consorts : « <i>Alpiq : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes ?</i> »
<i>Discussion</i>	M. Romain Felli (Soc.) ; M. Xavier Company (Les Verts) ; M. Jean-Pascal Gendre (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels. Le Conseil prend acte des réponses municipales à ces deux interpellations.
Interpellation	de M. Jean-François Cachin : « <i>À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ?</i> »
<i>Discussion</i>	M. Jean-François Cachin (PLR). Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Interpellation	de M. Valéry Beaud (Les Verts) et consorts : « <i>Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ?</i> »
<i>Discussion</i>	M. Valéry Beaud (Les Verts) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité. Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Interpellation	de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « <i>Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ?</i> »

Interpellation

de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ».

Discussion

M. Xavier Company (Les Verts) ; M. Vincent Brayer (Soc.)

Le Conseil prend acte des réponses municipales à ces deux interpellations.

Clôture

La séance est levée à 22 h 10.

La présidente :

Le secrétaire :

.....

.....